

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



POSEI France

Année de réalisation 2022

SYNTHESE

du Rapport Annuel d'Exécution



**Organisme
coordinateur :**



*Synthèse du Rapport Annuel d'Exécution du POSEI France 2022
réalisée par le cabinet AND International*

Janvier 2024

SOMMAIRE

1	L'EXECUTION FINANCIERE GLOBALE DU POSEI FRANCE	3
2	LE BILAN DES MESURES SUR L'ENSEMBLE DES DOM	6
3	LE BILAN PAR DOM.....	12
3.1	La Guadeloupe	13
3.2	La Guyane	16
3.3	La Martinique.....	19
3.4	La Réunion.....	23
3.5	Mayotte	27

Tableaux de données

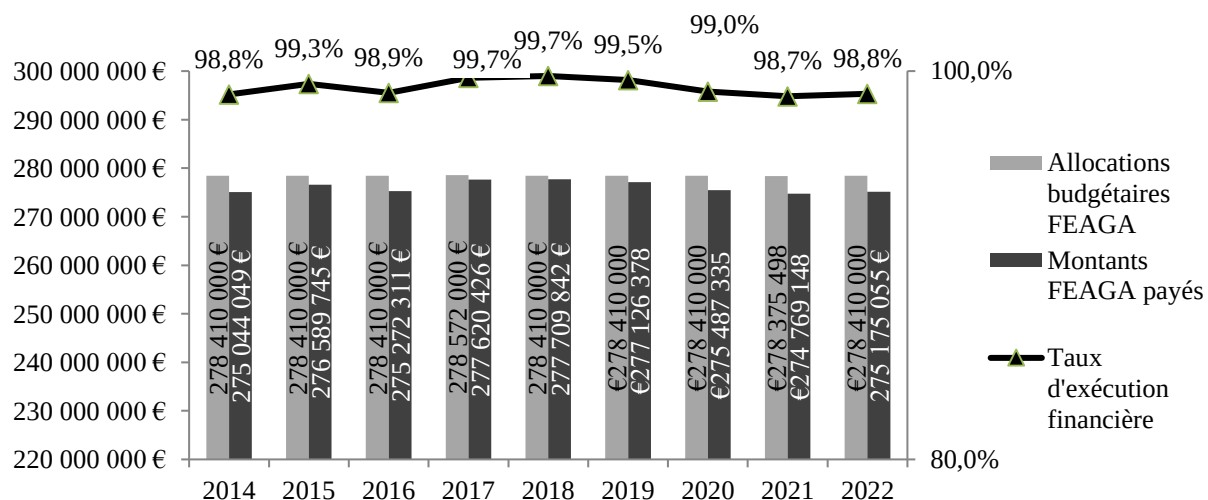
Tableau 1 – Fiche financière et exécution des mesures du POSEI France 2022 - Tous DOM	4
Tableau 2 – Évolution des paiements (sur budgets FEAGA et national) par mesure et des productions par filière – Tous DOM - 2014 à 2022, par année de campagne	6
Tableau 3 – Évolution des paiements par mesure (sur budgets FEAGA et national) et des productions par filière – Guadeloupe – 2014 à 2022	13
Tableau 4 – Évolution des paiements par mesure (sur budgets FEAGA et national) et des productions par filière – Guyane – 2014 à 2022	16
Tableau 5 – Évolution des paiements par mesure (sur budgets FEAGA et national) et des productions par filière – Martinique – 2014 à 2022	19
Tableau 6 – Évolution des paiements par mesure (sur budgets FEAGA et national) et des productions par filière – La Réunion – 2014 à 2022	23
Tableau 7 – Évolution des paiements par mesure (sur budgets FEAGA et national) et des productions par filière – Mayotte – 2014 à 2022	27

Figures

Figure 1 – Exécution financière du FEAGA, de 2014 à 2022, budget communautaire, en euros	3
Figure 2 – Part de chaque mesure du POSEI France 2022 dans le montant total payé (budget FEAGA et complément national) – tous DOM	5
Figure 3 - Paiements relatifs au POSEI France 2022, par DOM et par groupe de mesures régionalisées (Euros).....	12

1 L'exécution financière globale du POSEI France 2022

Figure 1 – Exécution financière du FEAGA, de 2014 à 2022, budget communautaire, en euros



Sources : ODEADOM, ASP – hors RDF

Le montant total payé sur l'exercice FEAGA 2023 est de 328 638 728 €, dont 275 175 055 € sur crédits FEAGA et 53 463 674 € sur crédits nationaux. Le taux d'exécution FEAGA atteint 98,8%, et le taux d'exécution financière global (intégrant le budget FEAGA et CIOM) atteint donc 98,0%.

Le financement national complémentaire de 53 463 674 € a été mobilisé pour les mesures « Primes animales aux éleveurs de ruminants » (2 660 790 €), « Importation d'animaux vivants » (959 900 €), « Structuration de l'élevage » (29 806 485 €), et « Productions végétales de diversification » (20 036 499 €). Le montant de ce financement national complémentaire a progressé de 2,7 % par rapport à 2021.

Tableau 1 – Fiche financière et exécution des mesures du POSEI France 2022 - Tous DOM

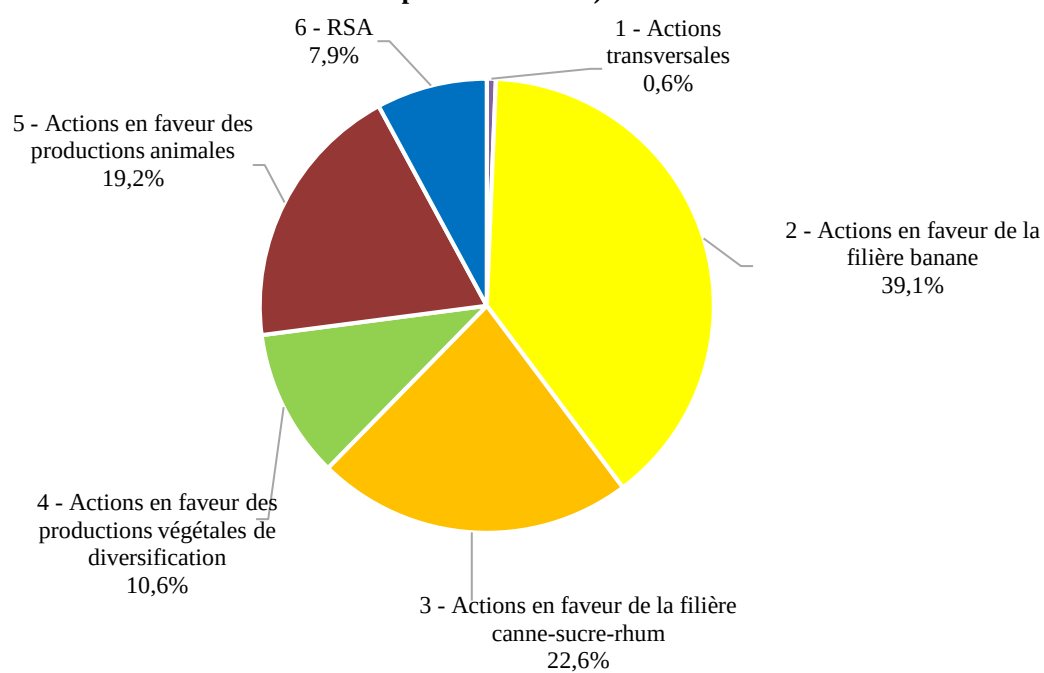
Intitulés des mesures	Fiche financière modifiée (€)	Montant payé (FEAGA) (€)	Taux d'exécution (1)	Budget national (€)	Complément national payé (€)	Montant total payé (€)
MFPA - Actions transversales	2 196 191 €	2 105 194 €	95,9%			2 105 194 €
- assistance technique		635 992 €				635 992 €
- réseaux de références		435 596 €				435 596 €
- structuration des filières agricoles mahoraises		0 €				0 €
- animation et gestion des filières animales (hors Mayotte)		721 664 €				721 664 €
- animation et gestion des filières végétales (hors Mayotte)		311 942 €				311 942 €
MFPA – Actions en faveur de la filière banane	129 100 000 €	128 600 340 €	99,6%			128 600 340 €
MFPA - Actions en faveur de la filière canne, sucre et rhum	74 260 000 €	74 139 237 €	99,8%			74 139 237 €
MFPA - Actions en faveur des productions végétales de diversification (dont riz Guyane et Div. vég Mayotte)	14 925 564 €	14 815 456 €	99,3%	20 758 311 €	20 036 499 €	34 851 955 €
MFPA – Actions en faveur des productions animales	31 028 245 €	29 560 520 €	95,3%	35 958 967 €	33 427 175 €	62 987 695 €
- primes animales		9 840 863 €			2 660 790 €	12 501 653 €
- structuration de l'élevage		18 719 657 €			29 806 485 €	48 526 142 €
- importation d'animaux vivants		1 000 000 €			959 900 €	1 959 900 €
Sous-total MFPA	251 510 000 €	249 220 747 €	99,1%	56 717 278 €	53 463 674 €	302 684 420 €
RSA - Régime Spécifique d'Approvisionnement	26 900 000 €	25 954 308 €	96,5%			25 954 308 €
Total POSEI France	278 410 000 €	275 175 055 €	98,8%	56 717 278 €	53 463 674 €	328 638 728 €

Sources : ODEADOM, ASP

NB : Les montants relatifs à l'AT, les IAV et le RSA, versées au fil de l'eau, incluent des aides POSEI 2022 et POSEI 2023.

1 : Le taux d'exécution est calculé par rapport aux allocations FEAGA et aux montants payés, hors complément national

Figure 2 – Part de chaque mesure du POSEI France 2022 dans le montant total payé (budget FEAGA et complément national) – tous DOM



Sources : ODEADOM, ASP

2 Le bilan des mesures sur l'ensemble des DOM

Tableau 2 – Évolution des paiements (sur budgets FEAGA et national) par mesure et des productions par filière – Tous DOM - 2014 à 2022, par année de campagne

Tous DOM	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Mesure 1 : Actions transversales (milliers €)	1 179	1 079	1 354	2 380	2 571	2 369	2 023	1 991	2.242
Réseaux de référence (milliers €)	827	823	837	720	512	509	442	486	436
Programme d'assistance technique (milliers €)	353	257	517	969	766	807	548	558	773
Structuration des filières agricoles mahoraises (milliers €)	-	-	-	17	0	21	13	0	0
Animation et gestion des filières (milliers €)				645	1 293	1 031	1 019	947	1.034
Mesure 2 - Actions en faveur de la filière banane (milliers €)	131 234	128 950	129 072	129 017	129 059	128 806	126 940	126 975	128.600
Tonnage commercialisé de banane (t)	266 792	266 017	262 953	162 239	171 287	193 967	184 434	203 126	128.600
Mesure 3 - Actions en faveur de la filière Canne, Sucre et Rhum (milliers €)	74 842	74 796	74 728	74 796	74 518	74 650	74 588	74 710	74.139
Production de sucre (en tonnes équivalent sucre blanc)	257 654	265 133	239 007	255 520	199 035	224 814	214 233	202 023	174.717
Production de rhum agricole (h.a.p.)	119 447	133 059	125 617	89 113	141 702	122 211	139 366	137 723	134.741
Production de cannes (kt)	2 600	2 774	2 604	2 854	2 268	2 462	2 295	2 294	1.994
Mesure 4 – Actions en faveur des productions végétales de diversification, dont riz Guyane (milliers €)	24 371	25 088	26 211	26 214	26 967	29 788	31 063	33 841	34.852
Production F&L aidée pour la commercialisation locale (t)	31 316	34 574	35 465	34 283	36 203	39 581	41 894	44 948	40.204
Production Fleurs aidée pour la commercialisation locale (1000 tiges)	2 414	2 474	3 139	3 828	3 631	4 408	3 153	4 662	4.877
Production F&L aidée pour l'exportation (t)	5 926	6 025	6 558	5 693	3 300	6 965	5 115	6 290	6.609
Production F&L aidée pour la transformation (t)	3 689	3 975	4 960	4 100	3 889	4 865	4 989	5 492	5.050
PAPAM - production aidée en vanille (kg)	15 385	14 721	15 982	15 645	9 289	12 118	5 301	7 785	4.592
PAPAM - production aidée en hydrolats et huiles essentielles (kg)	2 170	2 790	4 725	2 351	1 768	3 992	1 354	3 185	1 981
PAPAM - surfaces aidées vanille, vétiver, géranium (ha)	205	206	208	208	125	177,1	68,22	101	52
Riz irrigué (milliers €)	545	443	0	0	0	0	0	0	0
Mesure 5 – Actions en faveur des productions animales (milliers €)	56 935	56 587	57 874	55 749	57 038	61 443	62 662	62 398	62.988
Action 1 - Primes animales aux éleveurs de ruminant (milliers €)	15 908	15 226	15 350	15 252	15 216	14 507	14 299	13 460	12.502
Nombre de têtes primées ADMCA	38 878	38 322	37 517	36 962	37 974	35 796	34 402	33 150	30 796
Nombre de têtes primées PAB	19 684	18 341	19 267	14 554	10 890	10 831	11 948	10 559	9 917
Nombre de têtes primées PPR	12 721	12 654	12 067	11 679	10 952	11 815	11 801	11 700	11 598
Action 2 à 5 – Structuration des élevages (milliers €)	39 502	39 419	40 871	39 837	40 101	45 491	46 941	47 493	48.526
Tonnage de bovins abattu par la filière organisée (t.e.c.)	2 568	2 476	2 638	2 745	2 704	2 719	2 347	2 347	2.206
Tonnage de porcins abattu par la filière organisée (t.e.c.)	11 723	11 946	12 912	12 738	12 480	12 717	12 213	12 650	12.864
Tonnage de volailles abattu par la filière organisée (t.e.c.)	11 339	15 509	14 754	14 817	15 098	16 492	18 761	20 109	20.080
Tonnage d'ovins-caprins abattu par la filière organisée (t.e.c.)	45	46	38	34	31	24	16	54	61
Tonnage de lapins abattu par la filière organisée (t.e.c.)	301	304	298	242	215	202	169	171	168
Œufs produits par la filière organisée (1000 u)	4 500	4 690	nd	5 111	12 400	11 700	nd	nd	nd
Lait produit par la filière organisée (1000 l)	19 120	18 780	18 829	18 999	18 282	18 108	17 220	16 877	17.073
Miel produit par la filière organisée (t)	52	56	42	67	81	143	81	99	59
Produits aquacoles issus de la filière organisée (t)	7	0	0	0	0	0	1	0	0
Action 6 – Aides à l'importation d'animaux vivants (milliers €)	2 069	1 998	1 975	1 439	1 607	1 425	1 434	1 435	1.960
Volailles - poussins (nombre d'animaux importés)	3 087 356	2 912 009	3 044 873	1 791 250	1 622 813	1 756 700	1 675 822	1 558 133	1.780.737
Œufs à couvrir (nombre d'œufs importés)	1 227 140	964 487	772 880	899 520	1 275 120	788 959	1 095 522	1 249 084	3 081 570
Bovins – bubalins (nombre d'animaux importés)	40	0	11	16	84	16	12	16	20
Lapins (nombre d'animaux importés)	1 577	2 129	1 297	1 018	1 393	621	678	1 206	929
Ovins-caprins (nombre d'animaux importés)	0	120	0	3	0	24	0	17	0
Porcins (nombre d'animaux importés)	258	150	333	276	231	209	251	73	0
Equins-asins (nombre d'animaux importés)	5	11	14	12	0	0	0	0	3
Mesure 6 - Régime Spécifique d'Approvisionnement (milliers €)	25 610	26 180	26 185	26 474	26 562	26 058	26 309	26 624	26.363
Introduction origine UE (tonnage réalisé)	341 573	341 280	347 994	349 100	347 593	343 064	344 584	348 364	327.668
Importation origine Pays tiers (tonnage réalisé)	38 492	37 732	42 408	42 930	38 322	43 898	52 390	45 217	47.773
Total (milliers €)	314 171	312 680	315 422	314 629	316 717	323 114	323 584	326 539	329.160

Sources : ODEADOM, ASP, Agreste, organisations professionnelles

(*) Ces montants correspondent aux paiements versés sur la campagne 2021 (pour AT, IAV et RSA : années FEAGA 2021/2022)

Les données présentées dans cette partie se réfèrent au tableau 2. Les présentations introductives des parties Actions transversales, Actions en faveur des productions animales et RSA se réfèrent au tableau 1.

Mesure 1 : Actions transversales

Sur l'année FEAGA 2023, l'allocation budgétaire FEAGA modifiée attribuée à la mesure « Actions transversales » était de 2 196 191 € et les montants payés ont atteint 2 105 194 €, soit un taux d'exécution de 95,9 % (cf. Tableau 1). Sur l'année de campagne 2022 *stricto sensu* (du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022), compte tenu de l'assistance technique versée au fil de l'eau, les montants payés pour les actions transversales totalisent 2 242 417 € (cf. Tableau 2).

Assistance technique à la mise en œuvre du programme

La mesure « Assistance technique » permet de renforcer les capacités de gestion, de suivi et d'évaluation du programme POSEI France et de favoriser les échanges d'expérience et la mise en réseau. Les actions financées dans le cadre de l'année de campagne 2022 s'élèvent à 773 214 €, dont 163 084 € versés sur FEAGA 2022 et 610 130 € sur FEAGA 2023. Ce montant a augmenté de 17% par rapport à la campagne 2020. L'essentiel de la variation de l'année provient de la reprise des comités sectoriel de concertation après une période de confinements et de l'évolution des systèmes d'information.

Les réseaux de références

Depuis 2006, les réseaux de référence contribuent à développer les compétences des équipes techniques et à fournir des données de synthèse technico-économiques sur les principaux systèmes d'exploitation avec élevage. Depuis 2011, cette mesure a été étendue aux productions végétales de diversification. Au titre de 2022, pour un budget alloué s'élevant à 460 000 €, 287 024 € ont été payés pour le dispositif relatif aux productions animales et 148 573 € pour la partie végétale soit un total de 435 597 €. Le montant alloué au titre des réseaux de référence diminue de 10,4% par rapport à 2021, et est en recul tendanciel de 9,6 % sur la période 2014-2022. Dans l'ensemble des 5 DOM, le nombre de suivis réalisés pour les filières d'élevage (133), inférieur aux objectifs définis (200), souffre toujours d'une disponibilité insuffisante de conseillers pour la réalisation des suivis, de difficultés inhérentes aux filières limitant la production organisée (production laitière en Martinique, volailles en Guadeloupe, porc en Guyane) et du turn-over de techniciens en charge des suivis.

La structuration des filières agricoles mahoraises

Cette action est destinée à soutenir des structures collectives de producteurs et la Chambre consulaire de Mayotte (CAPAM) dans des actions de structuration et/ou de promotion des filières agricoles. L'aide à la structuration des filières agricoles de Mayotte n'a pas été mobilisée en 2022. En 2020, les filières d'élevage avaient perçu 12 766 €. Un premier versement de 16 720 € avait été effectué pour les filières végétales en 2017.

L'animation et la gestion des filières animales et végétales (hors Mayotte)

En 2022, les actions d'animation et de gestion des filières d'élevage, hors Mayotte, ont bénéficié d'un montant total de 721 664 €, soit une hausse de 5 % par rapport à 2021. La Réunion est le principal bénéficiaire de l'aide avec 252 500 €, soit 35 % du montant total, suivi par la Martinique (166 048 €, soit 23 % du montant total), la Guyane (156 866 € ; 22 %) et la Guadeloupe (146 250 € ; 20 %).

Concernant le volet végétal, les actions d'animation et gestion ont bénéficié d'un montant de 311 942 € en 2022. En 2021, le montant versé au titre de cette aide s'établissait à 261 328 €. Entre 2021 et 2022, on observe ainsi une augmentation des montants versés de 19 %, après un recul observé de 9 % entre 2020 et 2021. Le principal bénéficiaire du dispositif reste le département de la Réunion, qui concentre 34 % (107 179 €) de l'aide à l'animation et la gestion des filières végétales. Les départements de la Guadeloupe, la Guyane et la Martinique représentent respectivement 31 % (97 349 €), 29 % (90 614 €) et 5 % (16 800 €) des montants versés.

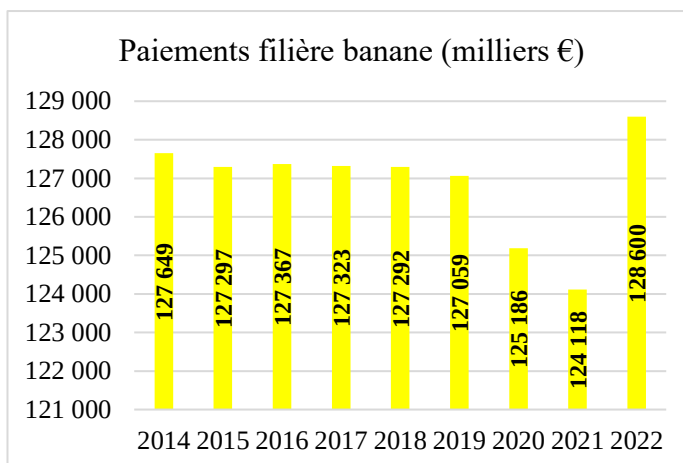
Mesure 2 - Actions en faveur de la filière banane

En 2022, l'allocation budgétaire FEAGA attribuée à la mesure « banane » était de 129,1 M€ et les montants payés ont atteint 128 600 340€ ; soit un taux d'exécution de 99,6 %.

Le volume de production commercialisée en 2022, correspondant au tonnage commercialisé en 2021 et reconstitués, progresse de 10,1% par rapport à celui de 2021, et s'établit à 203 126 t. Il peine malgré tout à retrouver les niveaux observés avant les épisodes climatiques d'envergure ayant impacté les parcelles en 2017 (266 017 t en 2015 et 262 953 t en 2016).

La diminution tendancielle du nombre d'exploitations touchant l'aide se poursuit (-1,9 % par an, soit 502 exploitations en 2022), avec une légère diminution de ce nombre entre 2020 et 2021 (517 exploitations en 2020). Pour la première fois depuis 3 ans, la surface plantée en banane et faisant l'objet d'une demande d'aide connaît une légère baisse de 1,8 % entre 2021 et 2022. Ces surfaces sont en repli tendanciel de 1,9 % par an entre 2014 et 2022.

Les données de tonnage commercialisé pour 2022 ne sont pas disponibles à ce stade, le rendement n'est pas calculable pour 2022. En 2021, les rendements globaux atteignent 28,7 t/ha et sont en hausse de 7,9 % par rapport à 2020. Ce niveau de rendement se plaçait en deçà de la moyenne 2012-2020 qui s'établissait à 31,3 t/ha.



Mesure 3 - Actions en faveur de la filière Canne, Sucre et Rhum

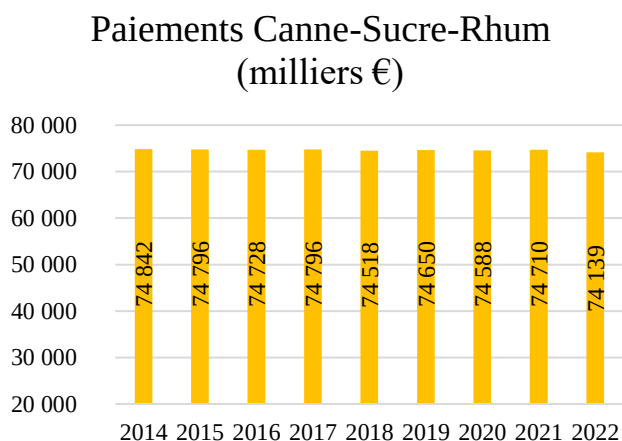
En 2022, l'allocation budgétaire FEAGA attribuée à la mesure « Canne-Sucre-Rhum » était de 74 860 000 €. Elle est stable depuis 2009. Les montants payés ont atteint 74 139 237 €, en baisse par rapport à 2021. Le taux d'exécution s'établit à 99,01%. Cette mesure se décompose en trois actions, ciblées vers les usines sucrières, les producteurs de canne et les distilleries.

L'année 2022, enregistre un recul de la production de canne de 13,1% par rapport à 2021. Les tendances sont contrastées dans les départements, mais la Réunion étant le principal producteur (65,7% de la production de canne en 2022), elle contribue significativement à l'évolution d'ensemble. L'évolution tendancielle annuelle s'établit à - 3,3% par an sur la période 2014-2022.

La surface plantée en canne augmente légèrement entre 2021 et 2022 (1,6 %).

En 2021, la production globale de sucre est en baisse de 13,5% par rapport à 2021. Cette baisse s'explique par le recul de production à la Réunion, qui produit 77,8% du sucre de l'ensemble des DOM (-13,4 % par rapport à 2021).

La production de rhum agricole est en baisse pour la 2^{ème} année consécutive, diminuant de 2% entre 2021 et 2022. Elle a baissé de -2,0% en Martinique et de -8,2% en Guadeloupe, les deux départements produisant respectivement 67% et 30% des volumes. Pour autant, les tendances de long terme demeurent positives sur la période 2014-2022 : +1,5 % en Martinique et +0,2 % en Guadeloupe.

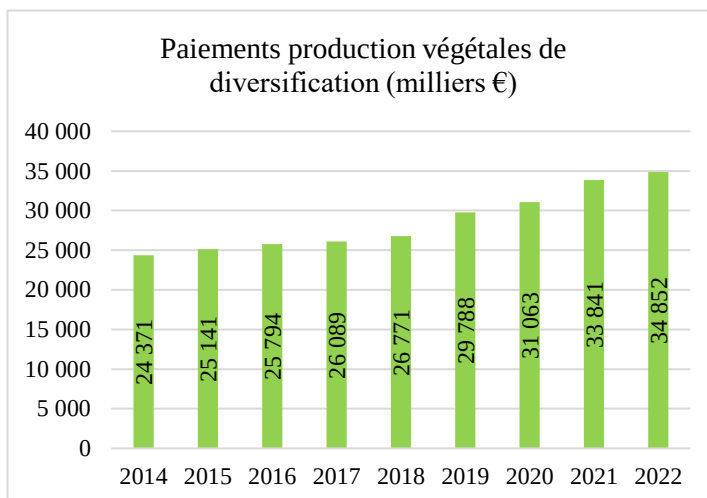


Mesure 4 – Actions en faveur des productions végétales de diversification

En 2022, l'allocation budgétaire FEAGA attribuée à la mesure « productions végétales de diversification » atteint 14 925 564 € et le budget national 20 348 441 €, pour un montant total payé de 34 851 955 €.

L'aide à la commercialisation sur le marché local représente 51,7 % du montant total des aides de la mesure 4, les aides d'accompagnement des filières 15,7 %, l'aide à la commercialisation hors région de production en représente 13,8 %, les aides en faveur des productions végétales de Mayotte 10,1 % et les aides à la transformation 6,6 %. Les aides en faveur des actions de communication, en forte augmentation, atteignent 1,1%. Les autres aides représentent chacune moins de 1 % du montant total versé au titre de la mesure 4.

Entre 2020 et 2021, le montant total des aides payées est en hausse pour 3 DOM : la Réunion (+ 2,5 %), la Guadeloupe (+ 8 %), la Martinique (+ 7,4 %) et en baisse pour Mayotte (- 4,1 %) et la Guyane (- 36,5 %, après une forte augmentation l'année précédente).



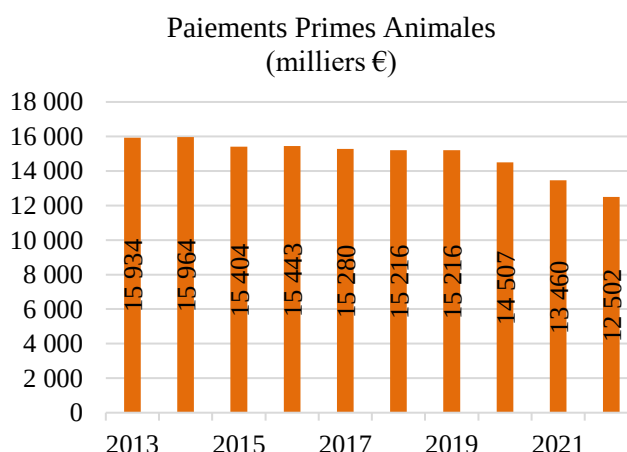
Mesure 5 – Actions en faveur des productions animales

Sur l'année FEAGA 2022, l'allocation budgétaire FEAGA attribuée à la mesure « productions animales » était de 31 028 245 € et le budget national prévu était de 35 958 967€. Cela représentait une allocation financière globale de 66 987 212€. Les montants payés ont atteint 62 897 695€ (dont un complément national mobilisé à hauteur de 33 427 175€, voir tableau 1), pour un taux d'exécution financière FEAGA de 95,3%.

Action 1 - Primes animales aux éleveurs de ruminants

En 2022, le montant total versé dans le cadre des primes animales est de 12 501 653 €, soit une baisse de 7 % par rapport à 2021. Le complément national a été mobilisé à hauteur de 2 660 790 € pour 2022, correspondant au paiement du complément veau de l'ADMCA (Aide au Maintien et au Développement du Cheptel Allaitant).

A l'instar des années précédentes, l'ADMCA représente la part la plus importante des montants payés au titre de l'action : 79,3 % en 2022 contre 17,6 % pour la PAB (Prime à l'Abattage) et 3,1 % pour la PPR (Prime aux Petits Ruminants).



Action 2- Les actions de structuration des élevages (Actions 2 à 5) et les actions en faveur des productions animales mahoraises

Les montants payés pour ces actions ont été de 48 526 142€ en 2022, soit une hausse de 2,2 % par rapport à 2021 sur l'ensemble des DOM. La contribution du complément national CIOM est de 29 806 485 €, et la contribution du FEAGA est de 18 719 657 €, soit 40,3 % du total de l'action.

En 2022, à l'instar des huit années précédentes, le taux d'exécution financière de cette mesure est de 100%. Les montants payés progressent en Guadeloupe (+ 5,7% en un an), à la Martinique (+ 14 %) et à Mayotte (+ 26,4 %), et se replient en Guyane (-7,2 %) et à la Réunion (- 3 %). La Réunion demeure le premier DOM bénéficiaire avec 56% des aides, contre 24 % pour la Martinique, 9 % pour la Guadeloupe, 7 % pour la Guyane, et 5 % pour Mayotte.

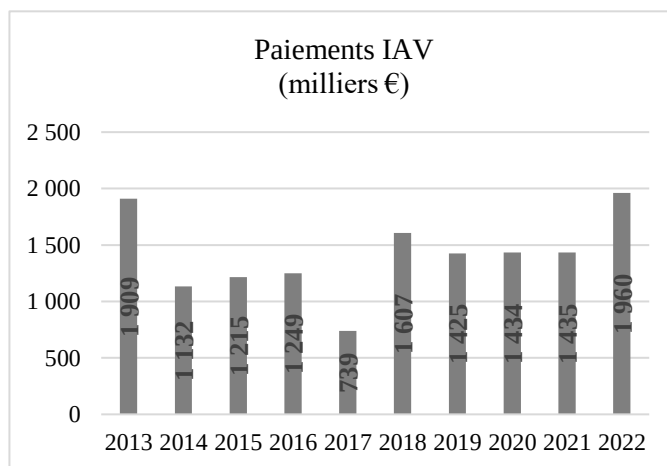
Action 3 – Aides à l'importation d'animaux vivants (IAV)

Sur la campagne 2022 *stricto sensu*, le montant versé au titre de l'IAV atteint 1 000 000 €, soit une baisse de 30,3 % par rapport à 2021. Le complément national a été mobilisé à hauteur de 959 900 €, soit 49 % du montant total de l'action.

En 2022, l'aide a principalement été sollicitée par la filière avicole (poussins et œufs à couver), qui représente 97% des montants payés (en légère progression par rapport à 2021).

Le montant des aides à la filière des œufs à couver poursuit sa progression avec une forte augmentation entre 2021 et 2022 (+75,7 %) après une hausse de 19,8 % entre 2020 et 2021, et atteint un montant de 1 052 900 €. Les sommes mobilisées pour l'achat des poussins progressent en 2022 (+ 11,8 %), après une baisse de 7,3 % en 2021, pour atteindre 855 546 €. Pour la première fois en 10 ans, aucune aide au développement de la filière porcine n'a été allouée en 2022, les montants étaient déjà fortement en chute en 2021 (-70,6%). La filière bovine, bubaline poursuit sa progression avec une hausse de 25 % des montants versés en 2022, due à la reprise des importations en Guyane après l'interruption de 2020. Les montants versés à la filière cunicole diminuent de 22,8 % par rapport à 2021 pour s'élever à 10 952 €.

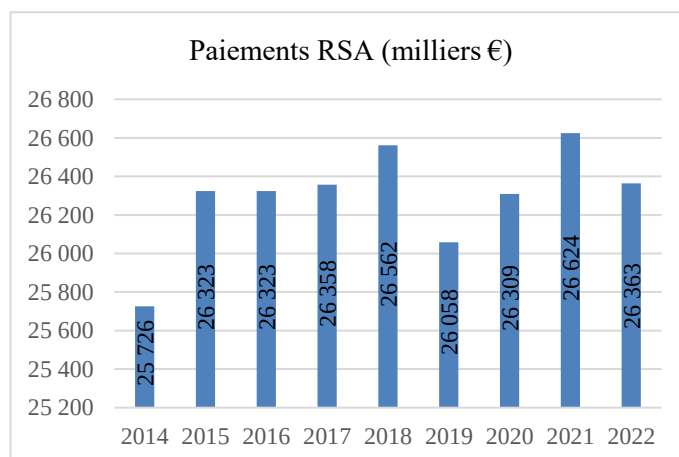
La répartition par DOM des aides versées traduit des évolutions contrastées. Ainsi, les aides versées à la Guyane baissent de 19,16% pour représenter 11% du total en 2022, pour 12% en 2021, et les aides versées à la Guadeloupe diminuent de 11,1% par rapport à 2021. A l'inverse, les aides versées à Mayotte augmentent de 40,90% et se stabilise à 14% du total en 2022, pour 9% en 2020. Les aides versées à la Martinique connaissent une forte augmentation en 2022 (+ 426,26%) En 2022, les aides IAV ont majoritairement été sollicitées par La Réunion qui rassemble 38 % de ces aides (soit 735 451 €), suivie de la Martinique, de Mayotte, de la Guadeloupe, et de la Guyane, qui représentent respectivement 30 %, 14 %, 11 % et 7 % des aides.



Mesure 6 - Régime Spécifique d'Approvisionnement

L'allocation budgétaire FEAGA 2022 attribuée à la mesure « RSA » est de 26 900 000 €, avec un montant payé s'élevant à 25 954 308 €, soit un taux d'exécution de 99,6 % (cf. Tableau 1). Sur la campagne 2022 *stricto sensu*, sachant que cette aide est payée au fil de l'eau, les montants versés totalisent 26 363 045 € (cf. Tableau 2).

L'aide payée en 2022 a diminué de 1 % par rapport à 2021.



Le RSA reste un dispositif très concentré : en 2022, 44 opérateurs ont bénéficié de cette mesure (soit 3 opérateurs de moins par rapport à 2021) mais près de 90 % de l'ensemble des aides payées ont été perçues par 7 opérateurs (parmi lesquels 2 absorbent 61 % de ce montant).

Les aides versées concernent essentiellement les « Céréales et autres produits destinés à l'alimentation humaine et animale », qui mobilisent 24 635 698 € en 2022, soit 93,4 % du montant payé dans le cadre de cette mesure. Cette caractéristique, valable pour tous les DOM, reflète les priorités de la mesure RSA du POSEI France, qui vise principalement à diminuer les coûts de production et d'importation des aliments pour animaux. La grande majorité des introductions d'origine UE a été effectuée par La Réunion, qui représente 58 % des aides et 63,3 % des volumes en 2022.

En 2022, les bilans prévisionnels (contingents) des introductions d'origine UE ont été utilisés à 97,97 % pour l'ensemble des DOM (de 99 % à la Réunion et en Martinique, à 82% en Guyane et à Mayotte).

En 2022, 47 773 t de marchandises ont été importées de pays tiers, soit une hausse de 5,9 % par rapport à 2021, portant le taux de réalisation par rapport au bilan prévisionnel à 22,9 % (contre 22,0 % en 2021). Ce taux de réalisation demeure supérieur au taux de réalisation moyen observé entre 2012 et 2022 qui est de 19%.

En 2022, 4 981 t de produits pour l'alimentation animale ont été réexportées sans remboursement de l'aide perçue, soit la totalité des réexportations totales sans remboursement de l'aide perçue.

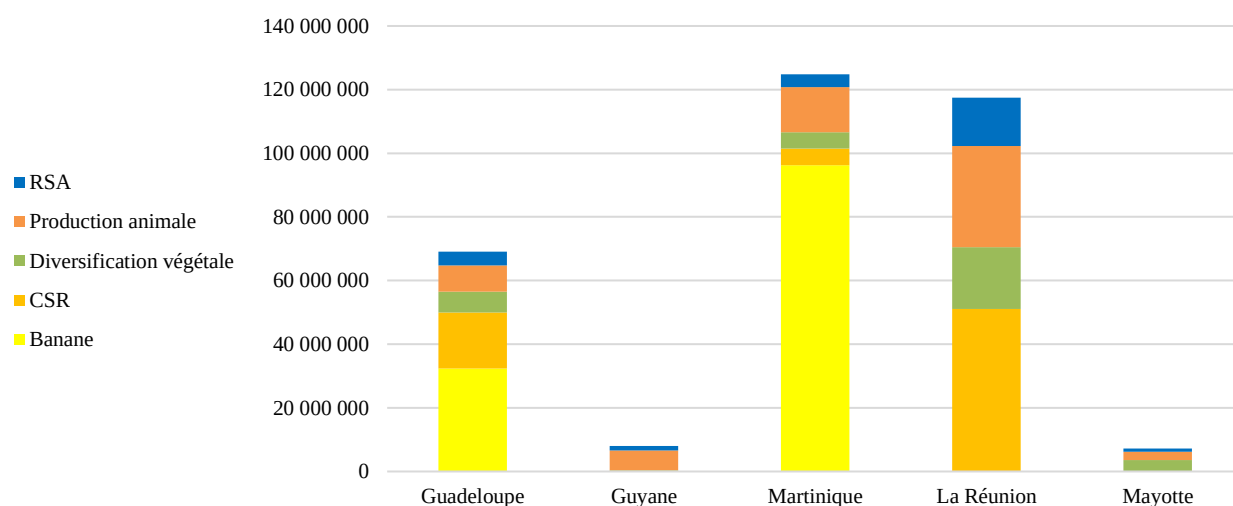
3 Le bilan par DOM

Les montants perçus par territoire sont présentés ci-dessous (ils n'intègrent pas les montants de la mesure 1 « Actions Transversales ») :

- Guadeloupe : 69 106 586 € ;
- Guyane : 8 023 722 € ;
- Martinique : 124 790 515 € ;
- La Réunion : 117 434 988 € ;
- Mayotte : 7 168 508 €.

Les grandes cultures destinées à l'expédition/exportation (canne et surtout banane) impactent fortement la répartition des aides POSEI entre les DOM.

Figure 3 - Paiements relatifs au POSEI France 2022, par DOM et par groupe de mesures régionalisées (Euros)



Sources : ODEADOM, ASP

Les données présentées par DOM ci-après se réfèrent à des montants payés par année de campagne (voir Tableau 2).

3.1 La Guadeloupe

Tableau 3 – Évolution des paiements par mesure (sur budgets FEAGA et national) et des productions par filière – Guadeloupe – 2014 à 2022

Guadeloupe	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Mesure 2 - Actions en faveur de la filière banane (milliers €)	32.443	32.216	32.084	31.497	31.170	30.715	30.368	31.536	32.387
<i>Tonnage commercialisé de banane (t)</i>	73.592	73.582	63.755	39.936	30.460	42.276	52.227	59.731	55.340
Mesure 3 - Actions en faveur de la filière Canne, Sucre et Rhum (milliers €)	17.873	18.061	18.024	18.064	17.890	18.033	18.040	18.100	17.589
<i>Production de sucre (en tonnes équivalent sucre blanc)</i>	59.249	61.084	41.552	58.417	52.226	50.046	45.676	43.799	37.654
<i>Production de rhum agricole (h.a.p.)</i>	41.886	40.797	32.913	25.841	47.325	37.924	40.526	43.349	42.308
<i>Production de cannes (kt)</i>	667	660	590	772	632	575	556	523	489
Mesure 4 – Actions en faveur des productions végétales de diversification, dont riz Guyane (milliers €)	5.549	5.799	5.262	5.842	6.124	5.641	6.001	6.077	6.561
<i>Production F&L aidée pour la commercialisation locale (t)</i>	9.682	9.133	8.843	8.685	10.771	9.422	8.388	9.121	8.999
<i>Production fleurs aidée pour la commercialisation locale (1000 tiges)</i>	139	148	148	116	98	82	60	56	33
<i>Production F&L aidée pour l'exportation (t)</i>	2.347	1.724	1.827	1.875	2.137	2.735	972	1.585	1.677
<i>Production F&L aidée pour la transformation (t)</i>	222	246	0	0	0	266	184	231	234
<i>PAPAM - production aidée en vanille (kg)</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>PAPAM - production aidée en hydrolats et huiles essentielles (kg)</i>	1.205	798	3.386	1.319	971	3.266	439	2.332	1.091
<i>PAPAM - surfaces aidées vanille, vétiver, géranium (ha)</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Mesure 5 – Actions en faveur des productions animales (milliers €)	9.728	8.690	8.001	8.108	8.528	8.199	9.138	8.496	8.197
Action 1 - Primes animales aux éleveurs de ruminant (milliers €)	5.319	5.031	4.679	4.681	4.587	4.350	4.174	4.183	3.680
<i>Nombre de têtes primées ADMCA</i>	13.657	13.308	12.184	11.849	12.236	11.697	11.268	11.425	9.937
<i>Nombre de têtes primées PAB</i>	4.806	4.081	3.887	3.181	2.445	2.213	2.009	1.947	1.898
<i>Nombre de têtes primées PPR</i>	2.407	1.833	1.993	2.008	2.062	1.698	1.962	1.955	2.253
Action 2 à 5 – Structuration des élevages (milliers €)	4.100	3.402	3.018	3.127	3.722	3.579	4.722	4.062	4.294
<i>Tonnage de bovins abattu par la filière organisée (t.e.c.)</i>	489	429	438	392	430	412	328	384	222
<i>Tonnage de porcins abattu par la filière organisée (t.e.c.)</i>	1.154	1.108	1.302	1.414	1.377	1.196	971	1.082	1.197
<i>Tonnage de volailles abattu par la filière organisée (t.e.c.)</i>	nd	23	90	57	130	110	203	238	335
<i>Tonnage d'ovins-caprins abattu par la filière organisée (t.e.c.)</i>	9	8	6	4	3	3	4	4	7
<i>Tonnage de lapins abattu par la filière organisée (t.e.c.)</i>	27	21	16	14	6	7	8	11	18
<i>Œufs produits par la filière organisée (1000 u)</i>	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd
<i>Lait produit par la filière organisée (1000 l)</i>									
<i>Miel produit par la filière organisée (t)</i>	52	56	42	39	52,5	70	48	53	34
<i>Produits aquacoles issus de la filière organisée (t)</i>	7	0	0	0	0	0	0	0	0
Action 6 – Aides à l'importation d'animaux vivants (milliers €)	309	257	304	300	220	270	241	251	223
<i>Volailles - poussins (nombre d'animaux importés)</i>	510.821	423.567	523.734	537.229	405.319	447.114	442.919	482.360	467.191
<i>Œufs à couvrir (nombre d'œufs importés)</i>	48.960	33.480	45.360	45.360	33.480	27.360	10.080	-	-
<i>Bovins – bubalins (nombre d'animaux importés)</i>	0	0	0	9	0	0	0	0	0
<i>Lapins (nombre d'animaux importés)</i>	500	520	557	61	151	64	96	204	232
<i>Ovins-caprins (nombre d'animaux importés)</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Porcins (nombre d'animaux importés)</i>	128	116	70	19	49	180	83	62	0
<i>Equins-asins (nombre d'animaux importés)</i>	0	0	5	0	0	0	0	0	0
Mesure 6 - Régime Spécifique d'Approvisionnement (milliers €)	4.223	4.239	3.908	4.018	4.199	4.100	4.137	4.232	4.223
<i>Introduction origine UE (tonnage réalisé)</i>	60.718	54.623	59.667	60.943	61.144	60.215	60.354	60.310	60.769
<i>Importation origine Pays tiers (tonnage réalisé)</i>	138	147	296	220	107	201	113	61	156
Total (milliers €)	69.816	69.005	67.279	67.529	67.911	66.688	67.684	68.441	68.948

Sources : ODEADOM, ASP

(*) Ces montants correspondent aux paiements versés sur la campagne 2020 (pour AT, IAV et RSA : années FEAGA 2020/2021)

Les mesures en faveur des filières végétales

La mesure en faveur de la filière Banane

Les années 2016 et 2017 ont été marquées par deux tempêtes tropicales majeures (Matthew en septembre 2016 et Maria en septembre 2017) qui ont impacté de manière significative la production de banane des Antilles. La bananeraie guadeloupéenne, qui s'était progressivement remise de ses catastrophes climatiques a subi en 2022 de nouveaux dégâts dus à la tempête Fiona, avec notamment un excès de pluies.

Les volumes commercialisés en 2022 se sont. Elevés à 55 341 tonnes Sur la période 2014-2022, la production commercialisée a diminué de façon tendancielle de 5,3 % par an. Le nombre d'exploitations touchant l'aide a diminué de 1,1% entre 2021 et 2022, et a diminué tendancielle de 1,8% sur les 8 dernières années. Les surfaces ont, elles, progressé de 0,6% malgré une tendance à la baisse de 0,9% par an entre 2014 et 2022.

Concernant le volet environnemental, les quantités de substances actives augmentent de 22,5% en Guadeloupe alors qu'elles poursuivent leur baisse et diminuent de 0,4% entre 2021 et 2022 pour l'ensemble des Antilles.

La mesure en faveur de la filière Canne-Sucre-Rhum

L'année 2022 enregistre une baisse globale de production de canne de 6,5 % par rapport à 2021. Les impacts ont été ressentis aussi bien dans les sucreries que dans les distilleries. Le volume total récolté atteint 489 229 tonnes dont 416 334 tonnes destinées aux sucreries et 72 895 tonnes destinées aux distilleries. La richesse saccharimétrique enregistrée en 2022 atteint 8,78 %, un niveau inférieur à celui de 2021. Conséquence d'une récolte cannière en baisse et malgré la sécheresse en principe favorable au rendement sucrier, la production de sucre est en recul de 14 % par rapport à 2021, atteignant 37 654 tonnes équivalent sucre blanc

Les volumes de production de rhum agricole baissent de 2,4% entre 2021 et 2022 pour s'établir à 42 308 HAP. La production de rhum agricole est stable sur la période 2014-2022 (+0,6 %).

Entre 2021 et 2022, les montants d'aide à la transformation de canne en rhum augmentent de 5,6 % à 1 784 617 €, et en progression tendancielle annuelle de 1,6 % entre 2014 et 2022.

La mesure en faveur des productions végétales de diversification

En 2022, la production guadeloupéenne de légumes poursuit sa baisse entre 2021 et 2022. Elle diminue de 0,9% pour s'établir à 27 292 t (pour -1,7% entre 2020 et 2021). Parmi les principales productions, le cantaloup et la pastèque sont indiquées comme stables, tandis que la production de tomate baisse de 2,0%. La production de fruits hors bananes progresse de 1,1%, portée par la hausse des volumes en ananas (+2%), en mangue (+4,7%) et en goyave (4,7%), tandis que les productions de la filière agrume (citrons, combava, orangers, pamplemousse) sont toutes en baisse. Les aides versées à la production végétale en Guadeloupe progressent de 8,0 % entre 2021 et 2022 (6 560 907 € payés en 2022). Au regard de l'évolution tendancielle des volumes de production et des volumes de fruits et légumes aidés pour la commercialisation locale en Guadeloupe (+0,1% par an sur 2014-2022), de l'évolution tendancielle des productions (-0,8% annuels pour les légumes et +1% annuels pour les fruits hors banane), et sur la base des entretiens avec les opérateurs, nous pouvons constater que les aides permettent un maintien des niveaux de production malgré d'importants aléas économiques et climatiques mais s'avèrent insuffisantes pour remplir l'objectif d'un accroissement significatif des productions locales commercialisées dans le département.

Les mesures en faveur des filières animales

Les primes animales aux éleveurs de ruminants

Entre 2021 et 2022, le nombre de bénéficiaires diminue pour l'ensemble des aides (-19,3% pour l'ADMCA et - 15 % pour la PAB ; +10,8% pour la PPR). En Guadeloupe, les montants totaux versés au titre des primes animales en 2022 sont de 3 680 044 €, en baisse de 11,8 % par rapport à 2021. Plus précisément, par rapport à 2021, les montants versés au titre de ces aides ont augmenté de 10,2 % pour la PPR, mais ont diminué de 12,7 % pour l'ADMCA et de 7,9 % pour la PAB. L'ADMCA représente 86,8 % des aides versées, la PAB 11,2 % et la PPR 2 %. Ces parts sont stables par rapport aux années précédentes.

La structuration de l'élevage

Les montants versés pour l'aide à la structuration de l'élevage en Guadeloupe s'élèvent à 4 293 669 € en 2022. Ils ont augmenté de 5,7 % par rapport à 2021. L'évolution tendancielle est de + 2,9 % par an sur la période 2014-2022. Cette hausse annuelle est portée par quatre filières affichant une augmentation : les filières ovine et caprine (+ 73,3 % entre 2021 et 2022), la filière porcine (+ 3,5 % entre 2021 et 2022), la filière avicole, volailles de chair (+ 3,4% entre 2021 et 2022) et la filière cunicole (+ 62,4 % entre 2020 et 2021). La filière porcine est la première bénéficiaire du dispositif en 2022, avec 2 393 830€ payés, soit 56% du montant total (+ 6,6 % par an en tendance sur 2014-2022). La filière bovin-viande suit, avec 21 % du montant total, soit 900 028 € (- 1,1 % sur un an ; - 2,7 %). La baisse tendancielle sur cette filière s'explique notamment par une désaffection de ses professionnels, puisque le nombre de détenteurs immatriculés est en baisse de 2,5 % par an sur la période 2014-2022. La filière volailles de chair a bénéficié d'un montant de 526 343 € (12 % du montant total). Enfin, les filières ovine-caprine, cunicole et apicole ont respectivement touché 70 219 €, 56 902 € et 8 454 €.

Les aides à l'importation d'animaux vivants

Le montant versé en 2022 pour la Guadeloupe (223 494 €) diminue de 11,1 % par rapport à 2021. Ces montants reculent sur l'ensemble des filières, à l'exception de la filière cunicole pour laquelle les versements progressent de 24 % à 1 612 €. Dans le détail, les différentes filières ont bénéficié du dispositif comme suit :

- filière porcine : aucune aide versée pour la première fois en dix ans, soit -100 % en un an et - 9,76 % par an en tendance;
- œufs à couver : 0 € et – 29,3% en tendance ;
- volailles (poussins) : 221 882 €, soit -4,2 % en un an et -1,1 % en tendance.

Les importations porcines ainsi que les importations d'œufs à couver sont nulles pour l'année 2022. Les importations de volailles sont en baisse de 3,1 % en 2022. Les importations de lapins connaissent la seule augmentation (13 %). Les filières bovins, bubalins, ovins, caprins, chevaux et ânes et la filière apicole n'ont déposé aucune demande d'aide à l'importation en 2021.

Le RSA

En 2022, les **introductions** atteignent 60 769 t, soit un niveau stable sur un an (+1 point), et représentent un taux de réalisation de 98% (- 1 point par rapport à 2021).

A l'instar des années précédentes, les céréales et autres produits constituent pratiquement la totalité des volumes introduits en 2022, avec 58 988 t (contre 58 808 t en 2021), soit 97,1% du volume total des introductions.

Le volume des **importations** en provenance de pays tiers progresse pour atteindre 156,5 tonnes, pour un taux de réalisation de seulement 0,6%. L'ensemble de ces achats correspond aux préparations de fruits et légumes. En 2022, seules 28 t de farine de froment (contre 128 t en 2021) ont été **réexportées** dans le cadre de l'article 15 du Règlement (UE) n°180/2014. La Guadeloupe a également réexporté 289,1 t de produits avec remboursement préalable de l'aide perçue (au titre de l'article 13), dont 274 t concernent les céréales destinées à l'alimentation animale et humaine.

Les montants versés au titre du RSA en 2022 en Guadeloupe ont atteint 4 222 509 €.

La Guyane

Tableau 4 – Évolution des paiements par mesure (sur budgets FEAGA et national) et des productions par filière – Guyane – 2014 à 2022

Guyane	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Mesure 2 - Actions en faveur de la filière banane (milliers €)									
<i>Tonnage commercialisé de banane (t)</i>									
Mesure 3 - Actions en faveur de la filière Canne, Sucre et Rhum (milliers €)	176	179	157	169	168	176	171	148	165
<i>Production de sucre (en tonnes équivalent sucre blanc)</i>									
<i>Production de rhum agricole (h.a.p.)</i>	5.390	2.689	3.042	2.542	3.541	4.101	4.066	3.185	3 049
<i>Production de cannes (kt)</i>	2,9	10,1	5,0	5,2	7,7	7,0	7,5	7,1	6,9
Mesure 4 – Actions en faveur des productions végétales de diversification (milliers €)	630	519	83	93	71	161	109	381	242
<i>Production F&L aidée pour la commercialisation locale (t)</i>	216	132	114	160	144	59	46	519	225
<i>Production Fleurs aidée pour la commercialisation locale (1000 tiges)</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Production F&L aidée pour l'exportation (t)</i>	10	9	11	19	7	7	15	36	27
<i>Production F&L aidée pour la transformation (t)</i>	29	62	55	52	48	49	32	55	22
<i>PAPAM - production aidée en vanille (kg)</i>									
<i>PAPAM - production aidée en hydrolats et huiles essentielles (kg)</i>									
<i>PAPAM - surfaces aidées vanille, vétiver, géranium (ha)</i>									
<i>Production de riz irrigué (t)</i>	646	884	0	0	0	0	0	0	0
Mesure 5 – Actions en faveur des productions animales (milliers €)	5.175	5.569	5.859	6.264	6.815	7.085	6.622	6.555	6.170
Action 1 - Primes animales aux éleveurs de ruminant (milliers €)	2.720	2.762	2.965	2.872	3.033	2.941	3.104	2.750	2.660
<i>Nombre de têtes primées ADMCA</i>	8.430	8.124	8.440	8.022	8.501	7.791	8.091	7.428	7 262
<i>Nombre de têtes primées PAB</i>	2.814	3.164	3.301	1.982	2.092	2.303	2.653	2.196	2 298
<i>Nombre de têtes primées PPR</i>	2.362	2.220	1.841	1.984	2.200	2.932	2.978	2.631	2 408
Action 3 – Structuration de l'élevage de Guyane (milliers €)	2.302	2.638	2.682	3.149	3.605	3.980	3.315	3.630	3.368
<i>Tonnage de bovins abattu par la filière organisée (t.e.c.)</i>	278	270	418	423	458	499	nd	460	434
<i>Tonnage de porcins abattu par la filière organisée (t.e.c.)</i>	275	283	367	316	418	473	nd	nd	384
<i>Tonnage de volailles abattu par la filière organisée (t.e.c.)</i>	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd
<i>Tonnage d'ovins-caprins abattu par la filière organisée (t.e.c.)</i>	4	4	6	11	14	13	nd	nd	nd
<i>Tonnage de lapins abattu par la filière organisée (t.e.c.)</i>									
<i>Œufs produits par la filière organisée (1000 u)</i>	4.500	4.690	5.000	5.111	12.400	11.700	nd	nd	nd
<i>Lait produit par la filière organisée (1000 l)</i>									
<i>Miel produit par la filière organisée (t)</i>									
<i>Produits aquacoles issus de la filière organisée (t)</i>									
Action 6 – Aides à l'importation d'animaux vivants (milliers €)	154	169	212	243	177	164	202	175	142
<i>Volailles - poussins (nombre d'animaux importés)</i>	169.953	179.343	195.415	295.747	238.650	171.696	339.968	303.270	262.700
<i>Œufs à couver (nombre d'œufs importés)</i>	46.020	48.240	56.640	0	0	0	0	0	0
<i>Bovins – bubalins (nombre d'animaux importés)</i>	0	0	0	0	6	16	0	11	6
<i>Lapins (nombre d'animaux importés)</i>									
<i>Ovins-caprins (nombre d'animaux importés)</i>	0	120	0	3	0	2	0	0	0
<i>Porcins (nombre d'animaux importés)</i>	90	0	235	223	129	0	90	11	0
<i>Equins-asins (nombre d'animaux importés)</i>	5	10	9	12	0	0	0	0	0
Mesure 6 - Régime Spécifique d'Approvisionnement (milliers €)	1.968	2.012	2.092	2.105	2.168	1.931	1.981	2.065	1.831
<i>Introduction origine UE (tonnage réalisé)</i>	11.896	12.370	12.884	13.287	13.248	11.608	14.886	15.425	13.841
<i>Importation origine Pays tiers (tonnage réalisé)</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total (milliers €)	7.949	8.279	8.191	8.631	9.221	9.352	8.883	9.147	8.407

Sources : ODEADOM, ASP, Agreste, organisations professionnelles

(*) Ces montants correspondent aux paiements versés sur la campagne 2020 (pour AT, IAV et RSA : années FEAGA 2020/2021)

Les mesures en faveur des filières végétales

La mesure en faveur de la filière Canne-Sucre-Rhum

La canne à sucre en Guyane est exclusivement destinée à la production de rhum agricole. Actuellement, aucune unité de production sucrière n'est implantée dans ce département. La surface cannière est estimée à 116 ha en 2022, soit 3 ha de moins qu'en 2021. La récolte de canne en Guyane s'établit à 6 937 tonnes en 2022, soit une baisse de 2,8 % par rapport à la campagne précédente. Sur le long terme, la production de canne est en moyenne en baisse de 0,1 % par an en tendance, sur la période 2014-2022.

En 2022, la production de rhum agricole atteint 3 049 HAP, en baisse de 4,3 % par rapport à 2021. Elle est réalisée par une seule distillerie basée à Saint-Laurent-du-Maroni. Des travaux importants ont été réalisés au niveau de l'outil industriel, avec pour conséquence un arrêt de la production pendant 2 mois. La part du volume aidé dans le total du volume produit augmente fortement pour atteindre 88,6% (contre 63,6 % en 2021).

La majorité de la production est destinée au marché local, qui est en développement. L'année 2022 est marquée par une baisse exceptionnelle de la production due à la fermeture pour travaux pendant deux mois de l'unique unité de production.

La mesure en faveur des productions végétales de diversification

Les productions guyanaises de légumes, pour lesquelles les données sont manquantes sur l'année 2021, reculent de 9,5% entre 2020 et 2022 pour s'établir à 3 849 t. Parmi les principaux légumes produits, les baisses les plus marquées concernent les concombres (-25,0% en 2 ans), les pastèques (-11,1%), tandis que la production de poivrons et piments progresse de 6,3%. La production de fruit en Guyane hors bananes connaît entre 2021 et 2022 un recul significatif de 6,0%. La goyave et le crossol/pomme cannelle voient leur production chuter, de respectivement 233,3% et 150,0%. L'ensemble des autres productions connaissent des baisses marquées, à l'exception de l'ananas, du letchi, et de l'abricot dont les volumes progressent de respectivement 1,4%, 7,9% et 80%. Les aides totales versées se sont élevées à 241 753 €, soit une diminution de 36,5 % sur un an, qui fait suite à la forte augmentation de l'année précédente. L'aide à la commercialisation locale des productions locales représente 39,0 % du montant total des aides payées en Guyane, soit 94 773 €, un montant en baisse de 52,1% sur un an après une année de hausse exceptionnelle due à des régularisations. Les aides en faveur des actions de promotion et communication représentent 24,1% du montant total des aides payées en Guyane, soit 27 979 €. Le montant versé progresse de 15,9% sur un an. La diminution apparente des aides à la commercialisation locale des productions locales et à l'accompagnement des filières en 2022 est en réalité le résultat de montants anormalement hauts pour l'année 2021, du fait de régularisation de paiements des années précédentes. Les aides en faveur des actions de promotion et de communication connaissent, elles, indiquent une véritable hausse structurelle depuis 2019.

Les mesures en faveur des filières animales

Les primes animales aux éleveurs de ruminants

En 2022, les aides versées à la Guyane ont diminué de 14,3 %, malgré une hausse de 5,6% entre 2019 et 2020. Elles s'élèvent à 2 660 449 €. L'ADMCA, qui représente 79,7 % des montants versés, est en baisse de 13 % par rapport à 2021. Les montants versés sont en baisse pour la PAB (- 18,4 %). De même, la PPR diminue également (- 22,6 %). Ces deux aides représentent respectivement, 17,4 % et 3 % des montants totaux.

Entre 2021 et 2022, le nombre de bénéficiaires diminue de 5,9 %. Le nombre de bénéficiaires de l'ADMCA augmente de 4,4 %, tandis que celui concernant la PAB se maintient (55 bénéficiaires) et celui concernant la PPR diminue de 28,3%. De même, le nombre de têtes primées diminue de 2,3 % sur un an, avec une évolution tendancielle de -1,2 % entre 2014 et 2022. Le nombre de têtes primées de l'ADMCA et la PPR reculent respectivement de 2,2% et 8,5 %, alors que le nombre de têtes primées de la PAB augmente de 4,6 %.

D'une façon générale, la crise Covid a sévèrement touché les filières animales guyanaises en 2021, plus tardivement qu'en métropole. De plus, le développement de la filière animale en Guyane continue de faire face

aux contraintes structurelles que représentent, d'une part la faible couverture de savane sur le territoire et, d'autre part, l'accès au foncier.

La structuration de l'élevage

Le montant versé dans le cadre de la structuration de l'élevage en Guyane en 2022 est de 3 367 591 €, en baisse de 7,2 % par rapport à 2021. L'évolution tendancielle annuelle demeure cependant positive pour la période 2014-2022 avec une progression de 4,9 % par an. Les filières bovine et bubaline viande, la filière avicole (volailles de chair), la filière œufs de consommation, ainsi que l'inter filière ont vu leurs montants perçus diminuer respectivement de 16,2 %, 27,3 %, 5,8 % et 8,9 % par rapport à 2021. Les autres filières ont vu leurs montants augmenter, la progression la plus forte étant enregistrée par la filière porcine (+9,9 %), suivie de la filière ovine et caprine (+ 6 %).

Toutes les aides versées aux filières animales sont en progression tendancielle sur ce territoire du fait d'un marché en forte croissance, en particulier sur les viandes de volailles et d'ovins-caprins.

Les aides à l'importation d'animaux vivants

En Guyane, le montant total d'aide versé (141 585 €) diminue de 219,2% par rapport à 2021 et recule de 1,2 % par an en tendance sur la période 2014-2022. Seules les filières bovins-bubalins et volailles de chair ont bénéficié du dispositif en 2022. La filière bovins-bubalins a importé 6 animaux pour un montant de 10 800 €, en baisse de 45,5 % par rapport à 2021. L'importation de poussins a concerné 262 700 animaux, pour un montant en baisse de 13,6 % à 130 785 €. La filière porcine n'a reçu aucune aide à l'importation pour la première fois depuis 2013.

Le RSA

En 2021, les **introductions** atteignent 13 841 t, en baisse (+10,3 %) par rapport à 2021, poussant le taux de réalisation de la Guyane à 82,4 %, contre 92 % en 2021.

Les céréales et autres produits destinés à l'alimentation animale et humaine constituent 95,6 % de ces volumes introduits (soit 13 226 tonnes). Concernant les volumes de moindre importance, les aliments pour animaux Bio représentent 1,6% (215 tonnes) des introductions en Guyane ; les produits laitiers 1,4 % (196 tonnes); les préparations de fruits et légumes 1,2 % (160 tonnes) et les huiles végétales 0,3% (43 tonnes).

La spécificité guyanaise est liée au nombre important de bénéficiaires (20, soit 45% du nombre total de bénéficiaires) et notamment la présence de près d'une dizaine d'exploitation agricoles bénéficiaires du RSA.

A l'instar des années précédentes, aucune **importation** en provenance de pays tiers n'a été comptabilisée en 2022.

La Guyane n'a pas fait de réexportation, ne possédant pas de contingents au titre de l'article 15 du Règlement (UE) n°180/2014.

Les montants versés au titre du RSA en 2022 en Guyane ont atteint 1 830 783 €.

3.2 La Martinique

Tableau 5 – Évolution des paiements par mesure (sur budgets FEAGA et national) et des productions par filière – Martinique – 2014 à 2022

Martinique	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Mesure 2 - Actions en faveur de la filière banane (milliers €)	98.791	96.733	96.988	97.520	97.890	98.091	96.571	95.439	96.214
<i>Tonnage commercialisé de banane (t)</i>	193.200	192.435	199.198	122.303	140.427	151.691	132.207	143.394	149 044
Mesure 3 - Actions en faveur de la filière Canne, Sucre et Rhum (milliers €)	5.667	5.455	5.453	5.462	5.386	5.360	5.372	5.379	5.302
<i>Production de sucre (en tonnes équivalent sucre blanc)</i>	2.428	2.868	2.291	1.944	1.009	547	1.194	1.263	1.060
<i>Production de rhum agricole (h.a.p.)</i>	71.528	89.203	89.138	60.374	90.063	79.469	94.392	90.609	88.827
<i>Production de cannes (kt)</i>	167	208	226	208	206	161	206	210	189
Mesure 4 – Actions en faveur des productions végétales de diversification (milliers €)	3.747	4.415	4.540	4.308	4.326	4.910	4.453	4.716	5.065
<i>Production F&L aidée pour la commercialisation locale (t)</i>	5.535	6.072	6.529	5.348	6.395	6.375	6.207	6.552	6.136
<i>Production Fleurs aidée pour la commercialisation locale (1000 tiges)</i>	826	874	822	586	721	891	387	426	442
<i>Production F&L aidée pour l'exportation (t)</i>	1.064	1.576	1.157	990	1.156	1.398	992	1.406	1.563
<i>Production F&L aidée pour la transformation (t)</i>	1.350	1.542	1.937	1.392	1.441	1.612	1.428	1.992	1.898
<i>PAPAM - production aidée en vanille (kg)</i>									
<i>PAPAM - production aidée en hydrolats et huiles essentielles (kg)</i>									
<i>PAPAM - surfaces aidées vanille, vétiver, géranium (ha)</i>									
Mesure 5 – Actions en faveur des productions animales (milliers €)	14.349	14.070	13.617	11.753	12.120	12.265	12.025	12.342	14.167
Action 1 - Primes animales aux éleveurs de ruminant (milliers €)	3.178	2.958	2.882	2.767	2.699	2.473	2.322	2.183	2.145
<i>Nombre de têtes primées ADMCA</i>	7.209	7.079	6.872	6.947	7.079	6.368	5.988	5.759	5 526
<i>Nombre de têtes primées PAB</i>	3.737	3.551	3.444	2.047	1.560	1.559	1.770	1.442	1 304
<i>Nombre de têtes primées PPR</i>	3.982	4.613	4.473	3.483	2.676	2.713	2.605	2.746	2 731
Action 4 – Structuration de l'élevage de Martinique (milliers €)	10.560	10.381	10.060	8.896	9.292	9.663	9.595	10.039	11.442
<i>Tonnage de bovins abattu par la filière organisée (t.e.c.)</i>	366	380	389,742	345	306,44	307	337	296	301
<i>Tonnage de porcins abattu par la filière organisée (t.e.c.)</i>	1066	872	870	1047	1076	1089	963	995	1.117
<i>Tonnage de volailles abattu par la filière organisée (t.e.c.)</i>	1.519	1.602	1.658	1.652	1.397	1.372	1.529	1 683	1.942
<i>Tonnage d'ovins-caprins abattu par la filière organisée (t.e.c.)</i>	32	34	27,277	19	14	8	12	10	11
<i>Tonnage de lapins abattu par la filière organisée (t.e.c.)</i>	68	59	45	34	28	18	7	6	9
<i>Œufs produits par la filière organisée (1000 u)</i>									
<i>Lait produit par la filière organisée (1000 l)</i>	nd	nd	272	231	82	204	67	66	105
<i>Miel produit par la filière organisée (t)</i>									
<i>Produits aquacoles issus de la filière organisée (t)</i>									
Action 6 – Aides à l'importation d'animaux vivants (milliers €)	611	731	676	90	128	109	120	110	579
<i>Volailles - poussins (nombre d'animaux importés)</i>	1.441.988	1.446.172	1.274.857	136.989	106.900	199.000	162.625	188.125	405.773
<i>Œufs à couver (nombre d'œufs importés)</i>	0	0	101160	0	0	0	0	0	350572
<i>Bovins – bubalins (nombre d'animaux importés)</i>	40	0	11	7	33	0	12	5	14
<i>Lapins (nombre d'animaux importés)</i>	502	968	438	446	648	0	57	404	122
<i>Ovins-caprins (nombre d'animaux importés)</i>	0	0	0	0	0	22	0	17	0
<i>Porcins (nombre d'animaux importés)</i>	40	34	28	34	53	29	78	0	0
<i>Equins-asins (nombre d'animaux importés)</i>	0	1	0	0	0	0	0	0	3
Mesure 6 - Régime Spécifique d'Approvisionnement (milliers €)	4.028	3.991	3.876	3.898	3.785	3.630	3.928	3.970	4.055
<i>Introduction origine UE (tonnage réalisé)</i>	57.156	58.517	57.150	56.732	55.698	53.717	51.922	55.793	39.253
<i>Importation origine Pays tiers (tonnage réalisé)</i>	337	90	84	10	148	183	535	384	789
Total (milliers €)	126.581	124.664	124.474	122.941	123.506	124.256	122.349	121.846	124.803

Sources : ODEADOM, ASP, Agreste, organisations professionnelles

(*) Ces montants correspondent aux paiements versés sur la campagne 2020 (pour AT, IAV et RSA : années FEAGA 2020/2021)

Les mesures en faveur des filières végétales

La mesure en faveur de la filière Banane

Les tonnages commercialisés se sont élevés à 149 044 tonne pour l'année 2022. Les surfaces en culture diminuent de 2,8% pour s'établir à 4 911 ha.

Concernant le volet environnemental, les quantités de substances actives poursuivent leur baisse et diminuent de 0,4% entre 2021 et 2022 pour l'ensemble des Antilles. Elles passent de 2,67 kg/ha/an à 2,66 kg/ha/an, largement en dessous du seuil objectif fixé à 5 kg/ha/an pour 2020. En Martinique, la baisse de quantités de substance active atteint 5% entre 2021 et 2022. Le taux de sole bananière s'établit en 2022 à 86,1 %, dépassant également l'objectif de 25 % du Plan Banane Durable 2.

La mesure en faveur de la filière Canne-Sucre-Rhum

La campagne sucrière 2022 affiche une forte baisse de la production de canne de 10% sur un an pour atteindre un volume de 188 705 tonnes. Les surfaces plantées sont en légère hausse de 1,5%, pour atteindre 3 987 ha, tandis que le rendement moyen a connu une forte baisse, passant de 53,0 t / ha en 2021 à 47,0 t / ha en 2022. La production totale de rhum diminue de 7,4 % en 2022 pour atteindre 100 915 HAP. La tendance observée depuis 2014 est positive avec une hausse moyenne tendancielle de 1,9 % par an. La part de rhum agricole par rapport à la production totale de rhum de l'île tend comme les années précédentes à diminuer, avec 85 % en 2022, contre 87 % en 2021. La part du volume de rhum agricole aidé progresse pour la deuxième année consécutive pour atteindre 66,7% ; il se rapproche du niveau de 2019, atteint en raison d'une forte baisse de la production cette année-là.

La production sucrière est en baisse de 16% sur un an, à 1 060 équivalent sucre blanc (contre 1 263 tonnes en 2021 et 1 194 en 2020). La production sucrière a mobilisé 15,2% de la canne produite, soit 28 760 tonnes (-22,7% sur un an).

La mesure en faveur des productions végétales de diversification

Les productions de légumes poursuivent leur baisse en Martinique, et reculent de 2,8% entre 2021 et 2022. Les reculs les plus marqués concernent le cantaloup (-12,6%) et les laitues (-3,3%) ; le reste des productions restent relativement stables. La production martiniquaise de fruits hors bananes progresse de 39,1%, portée par la goyave (+60,9%), les citrons, limes et combavas (+46,0%), les orangers (+46,0%) le maracuja (+60,9%). La production d'ananas baisse légèrement. Les aides versées pour la diversification végétale en Martinique sont en hausse de 7,4% en 2022 pour s'établir à 5 064 896 €. L'aide à la commercialisation sur le marché local des productions locales reste la principale aide de la mesure (46,9 % des paiements). Elle est en repli de 6,1% sur un an, à 2 376 984 €. L'aide à l'accompagnement des filières représente 17,9 % du total, en forte progression de 21,0% pour atteindre 906 068 €. L'aide à la transformation représente 17,6 % des paiements en 2022 à 890 995 € (+ 5,2 % sur un an) et l'aide et à la commercialisation hors région de production 12,5 % des paiements, à 587 536 € (+ 16,3 %). La structuration de l'aval de la filière de diversification végétale martiniquaise présente des résultats encourageants sur la période 2014-2022, avec une progression tendancielle des adhérents aux organisations de producteurs et des bénéficiaires des aides, malgré une baisse marquée sur ce dernier indicateur entre 2021 et 2022.

Les mesures en faveur des filières animales

Les primes animales aux éleveurs de ruminants

En Martinique, les montants versés en 2022 au titre des primes animales représentent 2 145 221 €, en baisse de 7,6 % sur un an. Les montants payés diminuent pour l'ADMCA (- 4,6 %) et la PAB (- 27,3 %), alors que ceux payés pour la PPR augmentent (+ 4,1 %). En 2022, cette dernière aide représente 4,3 % des montants versés contre 84,1 % pour l'ADMCA et 11,6 % pour la PAB.

Le nombre de bénéficiaires décroît de 13,3 % pour l'ADMCA, de 13,4 % pour la PAB et de 28 % pour la PPR. De la même manière qu'en Guadeloupe, ces diminutions traduisent les fortes difficultés qui pèsent sur l'élevage de ruminants, en particulier les bovins viande, malgré une légère hausse des abattages en 2022 (+2,1 % en un an) après une chute de 16,5% entre 2020 et 2021. Ainsi le nombre de têtes primées recule sur un an (- 3,9 %) et sur la période 2014-2022 (- 6,6 % par an). Cette tendance baissière à long terme s'observe sur l'ensemble des dispositifs ADMCA, PAB et PPR.

La structuration de l'élevage

Les paiements de l'aide à la structuration de l'élevage diminuent légèrement et s'établissent à 11 442 398 € en 2022, ce qui représente une évolution annuelle de + 14 %. L'évolution tendancielle pour la période 2013-2021 est légèrement positive avec une augmentation de 0,4 % par an. Cette croissance des paiements en 2022 est tirée par la mesure inter-filières, principale bénéficiaire de la mesure, qui mobilise au total 39 % des paiements 2022 et qui a augmenté de 18,6 % entre 2021 et 2022. La filière avicole, volailles de chair, progresse de 15,3 % en 2022 et compte pour 38 % des paiements. Les montants payés ont également augmenté pour les filières porcine (+11,6 % à 1 559 374 €) et la filière cunicole (+58,1 % à 29 711 €).

Les baisses des montants payés en 2022 par rapport à 2021 concernent la filière bovine-bubaline (-2,7 % à 1 013 924 €), et la filière ovine-caprine (-15,7 % à 54 736 €). La filière lait ne bénéficie pas de l'aide à la structuration de l'élevage pour la deuxième année consécutive. A l'exception de la filière avicole, volailles de chair et inter-filières, toutes les filières connaissent des paiements en repli tendanciel sur la période 2014-2022.

La tendance à long terme des montants versés témoigne du contraste entre le secteur des ruminants (bovin viande, bovin lait et ovin-caprin ; volumes de production globalement en repli) et le secteur du hors sol (porc, volaille ; évolution de la production stable). De nombreux facteurs sont à l'origine de cette évolution : les contraintes du foncier sur l'île impliquant une rareté et une cherté des terres, les aléas climatiques ou encore les habitudes alimentaires. Ces différents facteurs expliquent la baisse tendancielle de ces productions depuis de nombreuses années.

A l'inverse, l'investissement dans des porcheries et des poulaillers respectant les normes en vigueur, ainsi que la progression de la technicité et des performances pour ces filières, entraînent un développement régulier de l'activité hors sol. Ainsi, les volumes d'abattage dans ces deux filières demeurent globalement stables sur la période 2014-2022 (+0,4 % par et +1,4 % par an respectivement). Cependant, la politique de dégagement de produits surgelés en provenance de l'Union européenne à bas prix vers les DOM reste un obstacle essentiel dans la poursuite d'une croissance régulière de ces activités.

Les aides à l'importation d'animaux vivants

En Martinique, le montant des aides versées au titre des IAV (579 475 €) est en forte hausse de 426,3 % par rapport à 2021, l'évolution tendancielle de 2014-2022 demeurant cependant négative (-14,7 % par an). Cette baisse tendancielle s'explique par le fort repli du recours à l'importation à partir de 2017, en lien avec le recul des montants versés à la filière volailles-poussins (une aide à la production de volailles a été mise en place à la Martinique et insérée dans le dispositif « Structuration de l'élevage » en 2017).

La Martinique n'a pas reçu d'aides de la filière porcine pour la deuxième année consécutive (19 500 € en 2020). Les importations de bovins et bubalins ont plus que triplé par rapport à 2021, avec 14 animaux importés, pour des montants d'aides attribués de 25 200 €. Les aides à l'importation de volailles augmentent fortement (+ 117,9 %) par rapport à 2021, pour atteindre un montant de 196 763 €. La filière œufs a bénéficié de l'aide à l'importation pour la première fois depuis 2016, à hauteur de 350 572 €. Pour la première fois depuis 2015 la filière chevaux et ânes a également bénéficié d'une aide à l'importation, d'un montant de 4 500 € permettant l'importation de 3 animaux. En revanche, les importations de la filière cunicole reculent de 57,3% avec 122 animaux importés (contre 404 en 2021), pour un montant d'aides de 2 440 €. La filière ovine, caprine n'a pas importé d'animaux en 2022.

Le RSA

En 2022, les **introductions** atteignent 39 253 tonnes soit une baisse de 29,6% des volumes par rapport à 2021. Les céréales et autres produits destinés à l'alimentation animale et humaine représentent la majorité de ces introductions (95 % en 2021), comme les années précédentes. Des achats de produits laitiers (1 309 tonnes), de préparations de fruits et légumes (369 tonnes) et d'huiles végétales (298 tonnes) complètent le reste des introductions.

En 2022, 610 tonnes de riz, semences et plants et 179,6 tonnes de produits laitiers ont par ailleurs été importés de pays tiers.

La Martinique n'effectue pas de réexportation au titre de l'article 15 du Règlement (UE) n°180/2014. Au titre de l'article 13 du Règlement (UE) n°180/2014, 40,8 tonnes de produits laitiers ont été réexportés avec remboursement de l'aide.

Les montants versés au titre du RSA en 2022 ont atteint 4 054 961 €.

3.3 La Réunion

Tableau 6 – Évolution des paiements par mesure (sur budgets FEAGA et national) et des productions par filière – La Réunion – 2014 à 2022

La Réunion	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Mesure 2 - Actions en faveur de la filière banane (milliers €)									
<i>Tonnage commercialisé de banane (t)</i>									
Mesure 3 - Actions en faveur de la filière Canne, Sucre et Rhum (milliers €)	51.126	51.100	51.093	51.101	51.075	51.081	51.005	51.083	51.067
<i>Production de sucre (en tonnes équivalent sucre blanc)</i>	195.977	201.181	195.164	195.159	145.800	174.221	167.363	156.961	136.003
<i>Production de rhum agricole (h.a.p.)</i>	642,72	370	524	356	772	717	382	580	557
<i>Production de cannes (t)</i>	1.764	1.896	1.783	1.868	1.421	1.720	1.526	1.554	1.309
Mesure 4 – Actions en faveur des productions végétales de diversification (milliers €)	12.387	12.007	13.847	13.243	13.334	15.834	17.053	18.980	19.447
<i>Production F&L aidée pour la commercialisation locale (t)</i>	16.099	19.369	20.093	20.249	18.893	23.725	27.253	28.757	24.844
<i>Production Fleurs aidée pour la commercialisation locale (1000 tiges)</i>	1.449	1.452	2.169	3.126	2.812	3.435	2.706	4.180	4.402
<i>Production F&L aidée pour l'exportation (t)</i>	2.506	2.716	3.565	2.809	3.202	2.825	3.136	3.263	3.343
<i>Production F&L aidée pour la transformation (t)</i>	2.088	2.125	2.968	2.656	2.400	2.938	3.345	3.213	2.897
<i>PAPAM - production aidée en vanille (kg)</i>	15.385	14.721	15.982	15.645	9.289	12.118	5.301	7.785	4.592
<i>PAPAM - production aidée en hydrolats et huiles essentielles (kg)</i>	965	1.992	1.339	1.032	797	726	915	853	890
<i>PAPAM - surfaces aidées vanille, vétiver, géranium (ha)</i>	205	206	208	208	133	177	68	101	52
Mesure 5 – Actions en faveur des productions animales (milliers €)	27.445	27.995	30.230	29.379	28.639	32.790	33.401	32.905	31.772
Action 1 - Primes animales aux éleveurs de ruminant (milliers €)	4.748	4.653	4.917	4.931	4.897	4.744	4.699	4.344	4.016
<i>Nombre de têtes primées ADMCA</i>	9.582	9.811	10.021	10.144	10.158	9.940	9.055	8.539	8 071
<i>Nombre de têtes primées PAB</i>	8.327	7.545	8.635	7.344	4.793	4.756	5.516	4.974	4 417
<i>Nombre de têtes primées PPR</i>	3.970	3.988	3.760	4.204	4.014	4.472	4.256	4.368	4 206
Action 5 – Structuration de l'élevage de la Réunion (milliers €)	21.761	22.560	24.587	23.748	22.845	27.298	27.962	27.861	27.020
<i>Tonnage de bovins abattu par la filière organisée (t.e.c.)</i>	1.435	1.397	1.513	1.585	1.510	1.502	1.682	1.483	1.249
<i>Tonnage de porcins abattu par la filière organisée (t.e.c.)</i>	9.228	9.683	10.440	9.961	9.609	9.959	10.279	10.573	10.166
<i>Tonnage de volailles abattu par la filière organisée (t.e.c.)</i>	9.820	13.884	13.006	13.108	13.571	15.010	17.029	18.188	18.236
<i>Tonnage d'ovins-caprins abattu par la filière organisée (t.e.c.)</i>	nd	nd	nd	nd	nd	53	47	40	43
<i>Tonnage de lapins abattu par la filière organisée(t.e.c.)</i>	206	223	237	194	181	177	154	154	141
<i>Œufs produits par la filière organisée (1000 u)</i>									
<i>Lait produit par la filière organisée (1000 l)</i>	19.120	18.780	18.557	18.768	18.145	17.904	17.153	16.788	16.968
<i>Miel produit par la filière organisée (t)</i>	24	43	54	28	28	73	33	46	
<i>Prod. aquacoles issus de la filière organisée (t)</i>									25
Action 6 – Aides à l'importation d'animaux vivants (milliers €)	937	783	726	700	898	749	740	700	735
<i>Volailles - poussins (nombre d'animaux importés)</i>	844.266	747.391	935.331	711.491	825.792	874.842	665.160	548.228	555.850
<i>Œufs à couvrir (nombre d'œufs importés)</i>	1.132.160	882.767	569.720	750.460	1.075.680	761.599	891.942	867.423	1.096.380
<i>Bovins – bubalins (nombre d'animaux importés)</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Lapins (nombre d'animaux importés)</i>	575	595	302	511	594	557	525	598	575
<i>Ovins-caprins (nombre d'animaux importés)</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Porcins (nombre d'animaux importés)</i>									
<i>Equins-asins (nombre d'animaux importés)</i>									
Mesure 6 - Régime Spécifique d'Approvisionnement (milliers €)	15.391	15.454	15.547	15.553	15.480	15.472	15.310	15.425	15.269
<i>Introduction origine UE (tonnage réalisé)</i>	207.805	208.476	210.014	209.830	209.110	209.099	208.761	208.327	207.537
<i>Importation origine Pays tiers (tonnage réalisé)</i>	9.146	9.549	13.219	13.082	11.621	15.558	21.353	17.617	15.709
Total (milliers €)	106.350	106.557	110.717	109.275	108.528	115.178	116.769	118.394	117.556

Sources : ODEADOM, ASP, Agreste, organisations professionnelles

(*) Ces montants correspondent aux paiements versés sur la campagne 2020 (pour AT, IAV et RSA : années FEAGA 2020/2021)

Les mesures en faveur des filières végétales

La mesure en faveur de la filière Canne-Sucre-Rhum

A la Réunion, la campagne de canne 2022 est qualifiée de « catastrophique » par les représentants de la filière, avec une baisse des tonnages de 15,7% sur un an. La production de canne atteint 1 309 086 tonnes en 2022, avec pour la période 2014-2022 une baisse tendancielle annuelle de 3,5%. En conséquence du repli des volumes de production, le volume de canne livrée aidée s'établit à 1 288 242 tonnes, en baisse de 15,9 % par rapport à 2021. La part de volume de canne aidée atteint 98,4%. En 2021, le montant de l'ATCL s'établit à 6 904 083 €, en baisse de 15,9% par rapport à 2021.

La production de rhum réunionnais est constituée presque exclusivement de rhum de mélasse ou rhum de sucrerie. La production de rhum diminue de 3,7% entre 2021 et 2022 pour s'établir à 16 907 HAP. L'évolution tendancielle sur la période 2014-2022 témoigne toujours d'une hausse de 4,4 % par an. La production de rhum agricole représente 0,4% de la production totale de rhum et n'est réalisée que par une seule distillerie.

Après deux années consécutives de baisse, la production de sucre recule de nouveau de 13,4% pour s'établir à 136 003 tonnes équivalent sucre blanc. Sur la période 2014-2022, cette production connaît aussi un repli tendanciel significatif de 4,2% par an.

La mesure en faveur des productions végétales de diversification

Après une année de hausse entre 2020 et 2021, les productions de légumes baissent entre 2021 et 2022 de 2,8% à la Réunion, pour s'établir à 56 896 t. Les productions de tomate et de carottes connaissent une baisse marquée de 11,1%, tandis que les productions de choux (choux-fleurs, brocolis et autres choux) progressent. Les productions réunionnaises de fruits hors bananes sont en baisse de 10,5%, avec des reculs marqués pour l'ananas (-17,6%), les orangers (-25,0%) et les citrons, limes et combava (-11,1%). Le letchi est le seul fruit dont les volumes progressent significativement (+13,0%).

Au regard de la mise en œuvre de l'aide à la commercialisation locale et de la dynamique positive du soutien à la production de semences et plants, la structuration des filières végétales réunionnaises présente des résultats mitigés, avec une hausse tendancielle des volumes aidés sur 2014-2022 et une baisse conjoncturelle marquée (-8,7%) entre 2021 et 2022, tandis que les aides pour la production de semences progressent toujours mais à un rythme moins élevé que l'année précédente. Cette hausse est à mettre en parallèle avec l'évolution des récoltes de fruits et légumes dans le département. La Réunion a été touchée par 9 tempêtes tropicales en 2022, avec des conséquences pour la production de fruits et de légumes, qui baissent respectivement de 9% et de 3% entre 2021 et 2022. En tendance sur 2014-2022, la production de fruits baisse de 0,6% et la production de légumes augmente de 1,7%.

En 2022, les aides à la diversification végétale atteignent 19 447 441 € à La Réunion, un montant en hausse de 2,5 % par rapport à 2021. L'aide à la commercialisation locale des productions locales (59,6 % du montant versé pour cette mesure dans le département) a augmenté sur un an de 5,2 % pour atteindre 11 597 600 € en 2022. Les aides d'accompagnement des filières progressent de 0,4 % pour atteindre 3 139 703 € tandis que les aides à la commercialisation hors région de production diminuent de 1,4 % à 2 976 216 €. Ces trois dispositifs représentent 91 % du montant des aides à la diversification de la Réunion.

Par ailleurs, et dans le cadre de l'aide à la production de vanille verte, 4 592 kg de production ont été aidés, pour 46 ha, auprès de 95 bénéficiaires. Les volumes et surfaces aidés diminuent sur un an de respectivement 41,0 % et 50,1 %. Les deux indicateurs sont aussi en baisse sur le long terme (- 11,2 % et - 10,9 % par an entre 2014 et 2022) Le recul global de la production de vanille sur l'île s'explique notamment par l'arrêt de la production chez certains agriculteurs ; la culture de la vanille souffrant de délais de culture extrêmement longs, et d'une concurrence de la part des pays voisins (Madagascar, Comores).

Les mesures en faveur des filières animales

Les primes animales aux éleveurs de ruminants

Les montants versés à La Réunion en 2022 représentent 4 015 939 €, en baisse de 8% par rapport à 2021. Les montants payés diminuent de 12 % en ce qui concerne l'ADMCA, de 21,6% pour la PAB et de 2,9 % pour la PPR. Ces trois mesures représentent respectivement 69,6 %, 26,8 % et 3,5 % du montant total versé au titre des primes animales.

Le nombre de bénéficiaires de l'ADMCA diminue de 12,8 %, ceux de la PAB de 6,9 % et ceux de la PPR chutent de 39,6 %. De manière tendancielle, ce nombre demeure globalement stable (+ 0,3 % par an) avec une progression marquée pour la PPR due à la hausse entre 2020 et 2021 (+ 4,2 % par an).

La structuration de l'élevage

Le contexte post-Covid s'est avéré très favorable aux productions locales. La Réunion n'a pas encore atteint l'autosuffisance alimentaire (plus de la moitié de la consommation est satisfaite par des viandes importées) mais il est à noter qu'en 2022, les volumes de la plupart des denrées alimentaires importées sont en retrait par rapport à l'année précédente, offrant un gain significatif de part de marché pour la plupart des filières animales locales, et notamment les filières ovine et caprine (+3 points un an) et cunicole (+3 points). Le taux de couverture du marché local s'est stabilisé à 46% pour la filière avicole chair alors qu'il a légèrement reculé pour la filière bovine viande (-2 points) et la filière porcine (-5 points).

A l'instar des années précédentes, les principales filières bénéficiaires de la mesure sont :

- Filière avicole/volailles de chair : 5 632 330 € (21 % du total), en croissance tendancielle annuelle de 7,3 % par an sur la période 2014-2022 ;
- Filière lait : 5 351 133 € (20 % du total) ;
- Filière bovine viande : 4 723 670 € (17 % du total) ;
- Filière porcine : 4 575 692 € (17% du total).

Enfin, les versements au titre du projet DEFI de la Réunion représentent 5 472 855 €, soit 20 % des paiements.

En 2022, les actions inter-filières ont financé des actions de communication à hauteur de 581 789 €, soit 10,6 % des versements

Les aides à l'importation d'animaux vivants

Les aides versées à La Réunion augmentent de 5,1 % par rapport à 2021, avec un total de 735 451 €. Cette hausse est due à la hausse des aides reçues par la filière œufs à couver (+11,5% pour un montant de 467 046 €) qui compense la baisse des montants perçus par les filières volailles de chair (-4.6% pour un montant perçu de 261 504 €) et cunicole (-3,8%).

Le RSA

En 2022, les **introductions** atteignent 207 537 tonnes t, soit un volume stable par rapport à 2021 (-0,4 %). La Réunion est ainsi de loin le principal bénéficiaire des aides RSA, avec 63,3 % des volumes d'introduction réalisés et 57,9% des montants versés pour 10 bénéficiaires.

À l'instar des années précédentes, les céréales et autres produits à destination de l'alimentation animale et humaine constituent en 2022 l'essentiel des volumes (96,9 %).

Les **importations** de marchandises en provenance de pays tiers baissent une seconde année consécutive pour atteindre 15 707 tonnes, soit une diminution de 10,8 %. Le taux de réalisation diminue de 1,5 points passant de 16 % en 2021 à 14,5% en 2022. Les catégories « riz, semences et plants », « céréales et autres produits destinés à la consommation humaine et à l'alimentation animale » et les « huiles végétales » constituent respectivement 42,0%, 37,4% et 16,7% des volumes importés.

Les **réexportations « contingentées »** (au titre de l'article 15) atteignent 4826 tonnes en 2022, exclusivement à destination de pays tiers, soit une hausse de 27% par rapport à 2021. Les aliments pour animaux constituent presque l'intégralité de ces volumes (98,6 %) suivi des réexportations de farine de froment 1,4%.

La Réunion a également réexporté (au titre de l'article 13 – avec remboursement de l'aide) 202,5 tonnes d'autres produits destinés à l'alimentation animale et humaine en 2022, contre 312 tonnes en 2021.

Les montants versés au titre du RSA en 2022 ont atteint 15 269 304 €.

3.4 Mayotte

Tableau 7 – Évolution des paiements par mesure (sur budgets FEAGA et national) et des productions par filière – Mayotte – 2014 à 2022

Mayotte	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Mesure 4 – Actions en faveur des productions végétales de diversification (milliers €)	2 058	2 348	2 479	2 728	3 112	3 243	3 446	3 688	3.537
<i>Aide à la production des filières végétales</i>	1 609	1 674	1 966	1 932	2 141	2 211	2 287	2 340	2.690
<i>Aide à la fabrication des produits des filières végétales</i>	449	661	499	726	902	967	1 072	1 261	757
<i>Aide à la commercialisation des produits des filières végétales</i>	-	14	14	70	63	65	87	86	90
<i>Aide à la promotion</i>					7	0	-	0	
<i>Aide à la commercialisation hors région de production</i>							na	nd	nd
<i>Aide à la production de plants sains</i>							na	nd	nd
Mesure 5 – Actions en faveur des productions animales (milliers €)	238	263	166	245	936	1 103	1 477	2 100	2.682
<i>Action 5 - Dispositif animal spécifique à Mayotte (milliers €)</i>	179	205	109	138	751	970	1348	1901	2402
<i>Action 6 – Aides à l'importation d'animaux vivants (milliers €)</i>	59	58	58	106	185	133	129	199	280
<i>Volailles - poussins (nombre d'animaux importés)</i>	120 328	115 536	71 867	109 794	46 152	64 048	65 150	36 150	89.223
<i>Œufs à couvrir (nombre d'œufs importés)</i>	-	-	93 120	103 700	165 960	227 330	193 500	381 661	477.540
<i>Bovins – bubalins (nombre d'animaux importés)</i>	-	-	-	-	45	-	-	-	-
Mesure 6 - Régime Spécifique d'Approvisionnement (milliers €)		485	762	900	931	925	954	933	985
<i>Introduction origine UE (tonnage réalisé)</i>		3 998	7 294	8 279	8 395	8 425	8 661	8 510	6.269
<i>Importation origine Pays tiers (tonnage réalisé)</i>		28 248	28 837	29 722	26 446	27 956	30 389	27 155	31.119
Total (milliers €)	2 785	1 699	3 407	3 932	4 979	5 271	5 877	6 720	7.204

Sources : ODEADOM, ASP

La mesure en faveur des productions végétales de diversification

Les principales productions de diversification végétale à Mayotte sont l'ananas, la mangue, les orangers et la noix de coco. L'ensemble de ses productions sont indiquées comme stables entre 2021 et 2022. Mayotte se caractérise aussi par l'importance de ses productions maraîchères, en grande partie vivrières.

A Mayotte, 3 536 958 € ont été versés au titre de la diversification végétale en 2022. Les montants payés diminuent de 4,1 % sur un an. L'aide à la production des filières végétales qui représente 76,1% du montant total, augmente de 14,9% à 2 689 892 €, l'aide à la fabrication des produits des filières végétales (notamment consacrée à la fabrication d'aliments prêts à l'emploi pour les animaux d'élevage) chute de 40 %, à 756 730 €, et l'aide à la commercialisation progresse de 4,8% pour atteindre 90 336 €.

La mesure en faveur des productions animales

Le dispositif animal spécifique à Mayotte

Le montant total payé pour le dispositif en faveur des productions animales de Mayotte poursuit sa progression et s'élève à 402 107 €, en augmentation de 26,4 % par rapport à 2021.

Les aides à la fabrication des produits animaux, sollicitées pour la première fois en 2015 ont progressé de 45 % entre 2021 et 2022, pour atteindre un montant de 1 255 452 €. Les aides à la commercialisation ont quant à elles progressé de 16,9 % et atteignent un montant de 1 146 798 €, dont 67 % ont été alloués à la commercialisation des viandes de volailles et de lapins, 31 % à la commercialisation des œufs et 2 % à la commercialisation de lait. Enfin, aucune aide à la promotion des filières animales n'a été sollicitée en 2022.

Les aides à l'importation d'animaux vivants (IAV)

Le montant versé à Mayotte (279 894 €) augmente de 40,9% en 2022, en raison de la forte augmentation des aides à l'importations d'œufs à couvrir qui atteignent 235 282 € (+ 30,3% sur un an) et des aides à l'importation pour la filière volailles qui atteignent 27 063 € (+ 146,8 %). Cette dernière hausse s'explique par la reprise des importations de poussins par AVIMA, principal opérateur importateur de poussins, après les travaux menés sur sa poussinière.

Le RSA

Les **introductions** à Mayotte atteignent 6 269 tonnes, soit 81,7% du bilan prévisionnel, ce qui représente une diminution de 14 points du tonnage introduit par rapport à 2021. Les introductions ont progressé pour les céréales et autres produits passant de 2 185 tonnes en 2021 à 6 018,7 tonnes en 2022 tandis qu'elles ont baissé pour les produits laitiers passant de 4 933 tonnes en 2021 à 250 tonnes en 2022 et pour les huiles végétales passant de 1 392 tonnes en 2021 à 0 tonnes en 2022.

Concernant la mesure 6, Mayotte est le seul DOM dont les volumes importés issus de pays tiers sont largement supérieurs (83%) aux introductions en provenance de l'UE (17%). Par ailleurs, Mayotte est le principal bénéficiaire des importations exonérées de frais de douanes avec des volumes qui représentent 65,1 % de l'ensemble des importations des DOM (contre 60,1% en 2021). Les **importations** atteignent en effet 31 118,9 tonnes en hausse de 14,6% par rapport à 2021. Elles concernent principalement les catégories de produits spécifiques à Mayotte : « riz et autres produits destinés à l'alimentation humaine » (73,9 %), « céréales et autres produits » (12,4%), « viandes et poissons » (11,3%) et « huiles végétales » (2,2 %).

Mayotte n'effectue pas de **réexportations**, ne possédant pas de contingents au titre de l'article 15 du Règlement (UE) n°180/2014 ni au titre de l'article 13 de ce même règlement. Les montants versés au titre du RSA en 2022 ont atteint 985 489 €.